

## AVIS D'EXPERT

VALÉRIE SCHWALEK, CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, MEMBRE DE LA CNCPI.



# De la recherche hospitalo-universitaire à l'industrie : un transfert de technologie réussi



AVIS  
D'EXPERT

Le Centre d'Investigation Clinique-Innovation Technologique (CIC-IT) de Lille a été créé par le ministère de la Santé et l'Inserm en 2008. Il est hébergé à la Maison régionale de la recherche clinique hospitalière et universitaire, sur le campus hospitalier de Lille, à proximité d'Eurasanté. L'équipe du Dr Régis Logier, coordonnateur du CIC-IT, a mis au point un dispositif permettant d'évaluer, de manière non invasive le stress et la douleur chez un patient.

TEXTE : VALÉRIE SCHWALEK, CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, MEMBRE DE LA CNCPI. PHOTOS : DR.

Quatre demandes de brevet ont été successivement déposées par les institutions académiques depuis 2001. Ces demandes ont été étendues à l'étranger. La technologie protégée a d'ores et déjà été transférée par le biais de contrats de licence à deux entreprises : Symbiofi et Mdoloris Medical Systems.

Symbiofi valorise la partie évaluation du stress, tandis que MDoloris Medical Systems fabrique et commercialise un dispositif d'évaluation de la douleur, utilisé par les médecins anesthésistes. C'est une start-up qui a été créée le 14 juin 2010 pour la valorisation de cette technologie. La société est actuellement dirigée par Fabien Pagniez et emploie 10 salariés. Ses liens avec le CHRU restent étroits : elle est hébergée au sein du CIC-IT, a signé un partenariat de R&D avec le CHRU et trois des inventeurs



son consultant. La société fabrique ses dispositifs dans ses locaux et en a déjà commercialisé plus de 212. Sa réussite n'est pas seulement hexagonale.

### ■ UN MARCHÉ QUI S'ÉTEND DE L'EUROPE AUX ÉTATS-UNIS, À LA RUSSIE ET À LA CHINE

En effet, MDoloris Medical Systems commercialise également son dispositif à l'étranger, directement ou à travers un réseau de distributeurs. Si l'on consulte le site Web de l'entreprise (<http://www.mdoloris.com>), force est de constater que son marché est vaste, qui s'étend de l'Europe aux États-Unis en passant par la Russie et la Chine. Des pays

anglo-saxons comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont également couverts par les distributeurs. Parmi ces derniers, on compte des géants tels que Spacelabs Healthcare ou Dräger, mais aussi de nouveaux distributeurs, créés pour l'occasion, qui ont cru en la technologie et ont su voir une bonne opportunité ; la société biélorusse Medalg, fondée par un médecin anesthésiste, en est un. Pour le moment, les ventes les plus nombreuses se font en Suisse, en Italie, en Espagne et au Mexique, du fait de l'importance des distributeurs utilisés.

Au total, en comptant les nouveaux distributeurs créés, le transfert de technologie aura pour le moment généré plus de 100 emplois. La réussite actuelle n'a pas fait tourner la tête de l'équipe. Le temps passe, et les vingt ans de protection des brevets s'avèrent en pratique être insuffisants.

L'équipe envisage déjà des perfectionnements au dispositif existant. Il va être utilisé en néonatalogie et en médecine vétérinaire.

### ■ UN TRANSFERT CRÉATEUR DE VALEUR AU NIVEAU SOCIÉTAL

« La réussite future ne peut se concevoir qu'avec une véritable politique de propriété industrielle qui s'inscrit dans la durée » : c'est ce qu'a bien compris Régis Logier. Pour garder une longueur d'avance, il ne faut pas s'arrêter en chemin. Par ailleurs, outre les emplois créés et les redevances de licence, le transfert de technologie a également été créateur de valeur au niveau sociétal : le dispositif permet en effet, par une meilleure prise en compte de la douleur, de mieux doser l'analgésique, contribuant donc à limiter les complications post-opératoires. ■